

# Actus de la FDE

Lettre de la formation des enseignants, mai 2014

## Que faire ? Un an après la création des ESPÉ, la FSU affirme ses ambitions pour la formation !

C'est dans ce contexte que la FSU organise une journée d'information, d'expression et de revendications, **le mardi 27 mai, de 9h à 16h au SNUipp-FSU, 30 rue Cabanis 75014 Paris**  
**Métro : Glacière ou Saint-Jacques (Ligne 6)**

Depuis janvier, un [observatoire FSU de la formation des enseignants](#) permet de recueillir des témoignages d'étudiants, de fonctionnaires-stagiaires, de formateurs liés de la mise en place des ESPÉ. Les remontées font état d'un grand nombre de difficultés majeures dont les pertes de postes aux concours exceptionnels sont une des conséquences.

Le gouvernement, tout comme le comité de suivi des ESPÉ, minimisent ces difficultés, qu'ils incombent à la mise en place de la réforme. Les syndicats de la FSU pointent de leur côté des dysfonctionnements durables, qui vont générer des problèmes dès la rentrée 2014, auxquels il faut apporter des solutions.

Cette journée a pour but de faire témoigner, échanger les militants de

la FSU (SNESUP, SNES, SNEP, SNUipp, SNUEP, SNPI, SNETAP) en charge du suivi de la FDE et des stagiaires, les formateurs et les élus dans les instances des ESPÉ pour porter ensemble des revendications.

Les fédérations de parents d'élèves, les organisations étudiantes et lycéennes, des parlementaires et les journalistes sont invités à participer aux échanges de cette journée.

Une conférence de presse se tiendra pendant la journée avec les SG des différents syndicats de la FSU et Bernadette Groison.

**Pour la prise en charge des frais de déplacement par le SNESUP, contacter : fde@SNESUP.fr**

Il est réellement important que chaque ESPÉ soit présente ou représentée.

## Où en est-on ? Programme limité au CRPE... en EPS, et ailleurs ?

Dans une [lettre du cabinet du ministre](#) adressée au SNEP et au SNUipp fin mars, B. Lejeune nous informait que le MEN recommandait aux recteurs de limiter le programme du CRPE à 4 APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistiques). Bilan un mois et demi plus tard : des recteurs ont suivi les recommandations : Toulouse, Besançon, Rouen, Bordeaux. Mais d'autres recteurs proposent 6 APSA, en référence aux 4 compétences des programmes (natation, danse, athlétisme, jeux et sports collectifs, auxquels s'ajoutent les activités de combat, d'orientation et/ou activités gymniques). Cette confusion compétences-APSA est dommageable parce que 6 APSA exigent que les étudiants révisent une bonne douzaine d'activités pour ce concours (l'athlétisme = course de vitesse, de durée, sauts, lancers ; les activités gymniques = gym, GRS), sachant que certaines n'ont pas été étudiées en formation.

Certaines académies n'ont encore donné aucune information, alors que nous sommes à 3 semaines du début du concours !

Le SNEP-FSU invite les collègues à ré-intervenir auprès des recteurs, avec si possible des pétitions d'étudiants, pour que les recommandations annoncées par le MEN soient effectives. C'est un enjeu pour l'EPS, parce qu'on connaît l'inefficacité d'une formation qui veut tout faire à la fois. Si nous restions dans ce schéma, les lauréats des concours n'auraient pas la capacité d'enseigner l'EPS à leurs élèves durablement.

Au-delà du cas de l'EPS, le SNEP-FSU interpelle tous les formateurs : ne faudrait-il pas limiter le programme dans toutes les disciplines de façon à prendre le temps d'approfondir à minima ? Ne faudrait-il pas concevoir la formation sur 3 ans (avec une année post-master) de façon à assurer une réelle progressivité de la formation ? Certes, cette 3ème année de formation n'existe pas aujourd'hui, mais vouloir tout faire en 2 ans est tout aussi illusoire et peu enthousiasmant. Revendiquer ensemble – avec les étudiants - cette 3ème année permettrait peut-être, enfin, d'envisager de réels progrès.

A débattre entre nous.

## Qu'en sera-t-il et Où va-ton ?

### Comité de suivi ESPÉ du 15 mai 2014 (séance 7).

La séance a d'abord été consacrée à un **temps d'information et d'échanges sur plusieurs aspects institutionnels** :

- présentation du site :

[http://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-ESPÉ-concours\\_vises/?tab=metas](http://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-ESPÉ-concours_vises/?tab=metas)

dont l'objectif est d'identifier les implantations des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation et la liste des concours d'enseignement intégrés aux formations selon le type de concours visé, la section et l'option.

- Retour sur les concours et le faible taux de participation... dont il ne faut pas tirer de conclusions hâtives...

- Avancement des dossiers des ESPÉ « article 4 » : *des situations complexes (Guyane) mais qui progressent...*

Sur tous ces aspects, il est demandé des analyses fines et approfondies. Les échanges ont mis très clairement en évidence :

- Les conditions de préparation au concours très difficiles : la question se pose de commencer la formation dès la licence ; une analyse des sujets de concours serait nécessaire,

- Les tensions actuelles, notamment sur la question des moyens,

- L'existence de certaines situations « catastrophiques », quand les relations entre ESPÉ et composantes / universités sont difficiles,

- Les inquiétudes liées à la mise en place des COMUE : la question

sera traitée dans les mois qui viennent, il y aura probablement une mission spécifique sur cette question,

- Les décalages persistants entre les intentions et les prescriptions du ministère et la réalité quotidienne des collègues (exemple du master EE à Paris : l'étudiant devrait faire 3 inscriptions !),

- Le manque d'information général ressenti par les équipes de directions des ESPÉ et les collègues qui rend difficile la préparation de la rentrée.

Daniel Filâtre souhaite que le comité soit attentif à certains cas très tendus qui risquent de faire décrocher la réforme.

**Le deuxième temps de la séance a porté sur le texte de « Recommandations ».**

Plusieurs remarques ont été faites sur la nature assez « vague » et générale du texte, l'absence de toute indication sur les moyens. Comment se mettront en œuvre ces recommandations ? Il est nécessaire d'aller au-delà des prescriptions et des bonnes intentions, que les collègues ne pourront pas mettre en pratique : temps de décharge pour la concertation et le travail en équipe (« équipes plurielles » ?), renforcement de la recherche, nécessité d'un complément de formation sur les premières années d'exercice...

**Il est décidé qu' :**

- Une réflexion sera menée par le comité sur « Comment la question

du master doit être réinterrogée dans nos travaux (jurys, mémoire) ? », (intervention demandée sur ce sujet à N. Ménager) ;

- Une FAQ sera mise en place sur les questions que se posent les équipes (cf. en particulier sur les différents parcours de formation).

Le reste de la journée a porté sur la **culture commune (premiers éléments de cadrage)**.

Interventions de la DGESCO, puis point de vue des corps d'inspection (IEN Adjoint Val de Marne) et des chefs d'établissement (académie de Versailles).

Ce qui a été dit, discuté :

- Prévoir dans l'emploi du temps des moments où il est possible de faire travailler ensemble PE, PLC etc. ;

- Identifier des supports et thèmes de travail qui donnent du sens (pas déconnectés de la classe) ;

- Développer un esprit d'école ;

- Créer des outils de dialogue entre tous, qui portent sur le cheminement du stagiaire (à l'aide du numérique, cf. Grenoble) ;

- Établissement va devenir le premier lieu de formation pour les stagiaires ;

- Besoin de former les personnels tuteurs et chefs d'établissement ;

- Retour positif sur l'idée que le stagiaire ne voie pas que son tuteur mais puisse être en contact avec une équipe.

### Questions posées par les intervenants ou les membres du Comité :

- Quelle est la place des directeurs d'école dans cet ensemble (cf. évaluation des personnels) ?

- Comment impulser cette dynamique ?

- Comment accueillir les stagiaires ? Quel accompagnement selon les différents statuts et missions ?

- Comment favoriser les interactions entre stagiaires ?

- Comment faire le lien avec l'ESPÉ ?

- Comment rendre les lieux de stage formateurs alors qu'ils sont choisis sur la base des BMP uniquement ?

### En résumé, on a entendu :

- Nécessité d'être confronté à plusieurs pratiques et situations dans les stages, pour tous les stagiaires,

- Nécessité de clarifier et préciser les conditions de faisabilité des principes énoncés (temps, moyens),

- Nécessité de former les formateurs,

- Question de l'évaluation et des modalités pour travail en équipes.

### Points de synthèse de la journée ?

- Parfois les volontés et les forces sont là mais pas forcément les moments pour la réalisation...

- Rapprocher des institutions et des personnes de cultures différentes ne passe pas seulement par la bonne volonté : cela relève de l'acculturation, la formation, le cadrage, des lieux et une impulsion institutionnelle.

- Il y a deux lieux logiques dans l'accueil des stagiaires, une logique d'emploi vs une logique de ressources humaines – s'ajoutent la dimension du dialogue social (mouvement) et la question de la localisation des berceaux.

## FDE : Un nouveau paradigme affiché : le « commun » dans la « confiance »... Une réalité inchangée : pas de moyens pour la mise en œuvre !

Parcourir les 7 fiches ESPÉ adressées aux recteurs en avril et les 5 recommandations de D. Filâtre permet d'entendre une musique singulière, rengaine un peu entêtante, avec des expressions récurrentes : Tout doit être « **commun** » : *tronc commun, temps commun, les visites communes, objets travaillés communs, accompagnement mémoire, analyses communes, réunions communes, interventions communes, outils communs, évaluation commune...* et on en oublie sûrement... « **Commun** » entre EPLE ou école et ESPÉ, formateur de terrain et formateur universitaire, tuteur d'ESPÉ et tuteur EPLE ou Ecole ; parfois on sort d'un binôme pour un trinôme (directeur mémoire, tuteur ESPÉ, tuteur terrain). On ne peut que se réjouir d'une volonté de mise en synergie d'expertises plurielles !

Derrière ce paradigme d'une alternance qui se veut intégrative par le co-encadrement systématisé, on semble mesurer les difficultés, les différences, les méconnaissances, et on en appelle de manière incantatoire à la « **confiance** » entre partenaires ! Mais la confiance ne se décrète pas (même si on peut apprécier qu'elle soit désormais aussi postulée à l'égard des formateurs des ex IUFM, ce qui est un

vrai « renversement » !), elle se construit plutôt en créant les conditions de cette construction !

Quels sont les moyens donnés aux uns et aux autres pour se rencontrer, échanger, concevoir des outils ensemble, co-produire des analyses de situation, faire des visites croisées, élaborer des bilans partagés, travailler en équipes plurielles ? Où ? Quand ? Dans quelles conditions ? Avec un outil numérique à renseigner ? Nos métiers sont des métiers de l'humain, la complexité ne se gère pas en cochant des cases. Combien d'heures de décharge pour un tuteur terrain ? Quelle prise en compte dans les services des formateurs ESPÉ de cet investissement collaboratif pour de vrais moments de travail au profit de nos étudiants ? Pour que les recommandations ne soient pas que des vœux, de la communication sans suite, il manque la fiche n° 8 et la recommandation n° 8 :

**Les moyens du paradigme nouveau pour les tuteurs, pour les enseignants des ESPÉ, pour les étudiants stagiaires !**

Encore un effort !

## Que nous préparent-ils ?

### COSP

La mise en place des COSP est en train de s'effectuer et les craintes que l'on pouvait avoir se confirment. Aucun membre du COSP affecté à l'ESPÉ n'est désigné par les personnels ou les enseignants de l'ESPÉ. Pourtant ce conseil « contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. », bref a une importance capitale. Avec un CE composé minoritairement d'élus, la notion de mise sous tutelle n'est plus éloignée.

### L'exemple de Nice

Le vote de statuts a montré que les universités et le rectorat contrôlaient entièrement les décisions du CE. Pourtant l'ensemble des élus provient des listes FSU.

Concernant la composition du COSP, l'article 17 des statuts soumis par la commission des statuts proposait :

« Il est composé de 24 membres dont 6 enseignants et assimilés désignés par le CA de l'université de Nice-Sophia Antipolis et 6 par l'université de Toulon ». Cette rédaction permettait la nomination des enseignants sans aucune consultation des personnels de l'ESPÉ. Le CE étant relégué à la nomination des 6 personnalités extérieures ne relevant ni des universités partenaires ni de l'éducation nationale.

Une action des élus de la FSU lors du CE du 11 décembre a fait ajouter « après audition des représentants du CE » à cet article 17. Les statuts de l'ESPÉ ont ensuite été entérinés par le CA de l'université de Nice.

Bizarrement, la direction de l'ESPÉ et la présidente du CE ont « oublié » d'inscrire la désignation des représentants du CE à l'Ordre du jour du dernier conseil le 8 avril. Il a fallu l'intervention insistante des personnels pour faire élire ces représentants (élus SNESUP à l'unanimité). Malgré cette désignation unanime, le CA de l'université

de Toulon a procédé à la désignation des membres du COSP sans avoir ni invité ni entendu ces représentants. L'université de Nice les a en revanche auditionnés (après les avoir fait patienter plus de 3 heures sans explication) mais n'a tenu aucun compte de leurs remarques (en particulier la sous représentation des scientifiques : absence totale des sciences de la vie et de la terre et des mathématiques).

### La balance : alerte sur les moyens !

Les CE des ESPÉ doivent maintenant anticiper les questions techniques sur lesquelles peu d'indications sont données par le ministère (c'est le moins qu'on puisse dire!). Ainsi, commissions des moyens ou commissions des finances vont être amenées à rédiger les conventions entre université, rectorat et autres partenaires de l'ESPÉ pour fixer le cadre de la mise en stage, la participation de chacun des acteurs dans la formation etc. La constitution des équipes plurielles sera aussi au centre de ces discussions. Dans le contexte général d'austérité, et sachant que ni université ni rectorat ne peuvent « payer » les heures faites par les partenaires, comment équilibrer la « balance » entre les interventions des personnels relevant du MEN dans la formation initiale (heures maquettes) et les interventions des personnels en poste à l'université dans la formation continue ? Différentes pistes sont envisagées, localement... Pondération selon le statut des intervenants, selon l'institution d'origine, selon l'acte pédagogique, reconnaissance de la co-animation... Des heures de réunion en perspective..., pendant lesquelles la question des contenus et des besoins passe évidemment au second plan. Un cadrage national permettrait de gagner du temps sur les nombreuses négociations à prévoir. A suivre.

### Affectation lauréats des concours du second degré : le casse-tête !

**Suite aux interventions du SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU, le ministère a modifié une partie de son projet d'affectation des lauréats des concours du second degré mais de nombreuses difficultés demeurent car les stagiaires sont utilisés comme moyens d'enseignement.**

La note de service n°2014-05 du 10/04/2014 cadre les règles de l'affectation des lauréats des concours du second degré.

TOUS les admissibles et a fortiori les admis aux concours (à l'exception des ex-enseignants du 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> degré titulaires) doivent se connecter sur le site SIAL du ministère avant le 16 juin 2014 pour :

- renseigner leur situation familiale et administrative.
- classer les concours auxquels ils se présentent par ordre de préférence. Ils seront déclarés admis au concours placé en premier parmi les concours auxquels ils sont admis. Ils laisseront leur place vacante dans les autres concours où ils sont admis. Cette place sera alors proposée au premier candidat encore inscrit sur liste complémentaire le cas échéant. Sinon elle sera perdue.
- formuler leur choix d'affectation : report de stage, affectation dans le second degré, affectation dans l'enseignement supérieur.

### Le report de stage : élargissement des conditions

Le projet ministériel d'affectation des lauréats concours a suscité de vives réactions de la part des candidats et de leurs formateurs notamment contre la limitation des possibilités de demandes de report de stage pour préparer l'agrégation et l'impossibilité, pour certains d'entre eux, de formuler des vœux pour changer d'académie.

**Le SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU sont intervenus auprès du ministère et ont obtenu la possibilité de demande de report de stage pour préparer l'agrégation pour l'ensemble des lauréats issus des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE externes et exceptionnels 2014 et ce sans condition de diplôme.**

Cependant, demander ne signifie pas obtenir. Le ministère se garde le droit de refuser ce report notamment pour les disciplines en tension (mathématiques, anglais, arts plastiques...).

### L'affectation dans le second degré : le labyrinthe !

L'affectation se fait en deux temps :

#### **- 1<sup>er</sup> temps : l'affectation dans une académie**

- Certains candidats ont un seul vœu imposé sur SIAL et sont affectés dans leur académie d'inscription (cas des candidats des concours exceptionnel, réservés et rénovés inscrits en M1 ou ex-contractuel avec plus d'1,5 an d'exercice sur les 3 dernières années).

**Le SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU sont intervenus auprès du ministère et ont obtenu une dérogation pour les candidats des concours exceptionnels qui peuvent changer d'académie dans le cadre du rapprochement de conjoint (pacs, mariage vivant maritalement) avec enfant.**

Mais le ministère impose toujours aux autres d'être affectés dans leur académie d'inscription aux concours sans possibilité de formuler des vœux s'ils souhaitent changer d'académie. Cette rigidité est d'autant plus incompréhensible, que l'argument du ministère pour ce maintien est d'assurer le rendement du concours exceptionnel, la continuité de la formation et de prendre en compte la situation des candidats ex-contractuels. Or 70% des candidats des concours exceptionnels du second degré se sont inscrits également aux concours 2014. Ils choisiront, de fait, ce concours en cas de double admission, entraînant la baisse du rendement du concours exceptionnel. De même, les collègues précaires avec des changements de situation envisagent de renoncer au concours!

- Tous les autres candidats formulent 6 vœux d'académie sur SIAL. Ils sont classés selon un barème qui prend en compte leur classement au concours, leur situation familiale et administrative.

Les résultats d'affectation en académie seront connus entre le 4 et le 16 juillet 2014.

#### **- 2<sup>e</sup> temps : l'affectation dans un établissement**

Dès les résultats d'affectation, parfois avec seulement 48h de délais, les lauréats doivent formuler des vœux pour être affectés dans un établissement au sein de l'académie. Les règles et modalités sont variables d'une académie à l'autre.

#### **Informer et conseiller les futures lauréats des concours**

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU proposent conseils et suivi aux stagiaires, sans engagement. Ils peuvent venir faire des interventions auprès des étudiants.

Pour les candidats aux CAPES, CAPET, CPE, agrégation contacter le SNES-FSU : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)

Pour les candidats aux CAPEPS et l'agrégation d'EPS, contacter le SNEP-FSU : [stagiaire@snepsu.net](mailto:stagiaire@snepsu.net)

Pour les candidats aux CAPLP, contacter le SNEP-FSU : [capn@sneup.com](mailto:capn@sneup.com)

### **Cette lettre a été réalisée par l'équipe responsable du Collectif FDE du SNESUP-FSU**

Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Marie David, Sabine Evrard, Gisèle Jean, Marie-France Le Marec, René Lozi, Pierre Sémidor,

avec la collaboration de Claire Pontais du **SNEP-FSU** et de Caroline Lechevallier du **SNES-FSU**

*Pour nous contacter :* [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr)

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

**Syndicat national de l'enseignement supérieur-FSU**  
**78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris**  
**<http://www.SNESUP-FSU.fr>**